

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 17

pouvoirs : 10

OBJET :

**ADMISSIONS EN
NON-VALEUR**

*La présente
délibération annule
et remplace la
délibération
n° 2024-42 pour
erreur matérielle sur
le nombre de
présents*

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-42bis

L'an deux mil vingt-quatre,
le : **Lundi 30 septembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2024.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nicole GONDOUIN,
Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL,
Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle
CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à
M. Pascal SAMSON, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI qui a donné pouvoir
à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui
a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Charlene RENARD
qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric
COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU,
Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE,
Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Sylvie
CHAUVEL-TRÉPIER, M. Michel CAILLOT qui a donné pouvoir à
M. Philippe RONDEL, M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Monsieur Philippe RONDEL a été nommé Secrétaire de Séance.

Le comptable public est chargé du recouvrement des créances
correspondant aux titres de recettes émis par la collectivité ; à
ce titre, il dispose de moyens amiables et contentieux à
l'encontre des tiers débiteurs de la commune.

Il apparait que le recouvrement de certaines créances ne peut
être mené à son terme par le comptable public en raison
notamment de la situation du débiteur (insolvabilité, décès ...)
ou de l'échec des tentatives de recouvrement, malgré toutes les
diligences effectuées.

Dans ce cas, le comptable demande l'admission en non-valeur
de ces créances. Cette admission en non-valeur doit être
prononcée par le Conseil Municipal. Elle n'éteint pas la dette du
contribuable et ne fait pas obstacle à l'exercice de poursuites.
Les titres émis gardent leur caractère exécutoire et l'action en
recouvrement demeure possible s'il apparait que le débiteur
revient à « meilleure fortune ».

Le comptable public a adressé à la ville une liste n°7213001115 recensant les titres de recettes émis sur plusieurs exercices qui restent impayés à ce jour.

Il propose l'admission en non-valeur des créances suivantes :

Exercice	N° pièce	Nature de la créance	Montant restant dû
2019	T-33	Prestation de nettoyage, enlèvement de détrit	110,00 €
2020	T-827	Déplacement véhicule gênant	105,00 €
2021	T-568	Déplacement véhicule gênant	105,00 €
2022	T-898	Déplacement véhicule gênant (solde)	5,00 €
2022	T-137	Déplacement véhicule gênant	84,00 €
2022	T-258	Déplacement véhicule gênant	105,00 €
2023	T-137	Déplacement véhicule gênant	105,00 €
2023	T-141	Déplacement véhicule gênant	105,00 €
2024	T-88	Frais de gardiennage fourrière et honoraires vétérinaires	51,46 €
2024	T-184	Frais de dossier fourrière	30,95 €
2024	T-185	Dépôt d'ordures ménagères sur voie publique	110,00 €
2024	T-250	Dépôt d'ordures ménagères sur voie publique	110,00 €
Total			1 026,41 €

Les dépenses en résultant seront imputées au compte 6541.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1617-5,

Vu la liste n°7213001115,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité,***

➤ ***APPROUVE l'admission en non-valeur des créances
détaillées ci-dessus, pour un montant total de 1 026,41 €.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE



21400 - L AIGLE

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 17/09/2024

Numéro de la liste : 7213001115

Type de liste : Non valeur

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces de recette portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

1 026,41 Euro (s)

061019

SGC MORTAGNE-AU-PERCHE

Etat des présentations et admissions en non-valeur

21400 L AIGLE

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 061019

Budget collectivité : 21400

Id de la liste de présentation en NV : Id de la li

Liste de critères de tri : 4 Asc,5 Asc,7 Asc

HEL16P

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du 17/09/2024

Numéro de la liste : 7213001115 - 12 Pièces présentées pour un montant de

1 026,41

Type de Liste : Non valeur

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Particulier	Personne morale de droit privé - Société	Pièces pour	501,41
Catégories de produits	Divers		12 Pièces pour	1 026,41
Motifs de présentation	Poursuite sans effet		2 Pièces pour	210,00
	NPAI et demande renseignement négative		4 Pièces pour	355,95
	Combinaison infructueuse d actes		4 Pièces pour	404,00
	RAR inférieur seuil poursuite		2 Pièces pour	56,46
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100		4 Pièces pour	171,41
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000		8 Pièces pour	855,00
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000		0 Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 5000		0 Pièces pour	0,00
Exercice de P.E.C	2024		4 Pièces pour	302,41
	2023		2 Pièces pour	210,00
	2022		3 Pièces pour	194,00
	2021		1 Pièces pour	105,00
	2020		1 Pièces pour	105,00
	2019		1 Pièces pour	110,00

21400 - L AIGLE

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 17/09/2024
Numéro de la liste : 7213001115
Type de liste : Non valeur

Accusé de réception en préfecture
061-216102145-20240930-2024-42bis-DE
Date de télétransmission : 15/10/2024
Date de réception préfecture : 15/10/2024

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
Particulie	2022	T-898	1	75888-11-		PICHOT Laure	300		5,00	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulie	2024	T-184	1	75888-020-		LAFATEUR Daniel	300		30,95	NPAI et demande renseignement négative	
Particulie	2024	T-88	1	706888-020-		LEVEQUE Aurelien	300		51,46	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulie	2022	T-137	1	75888-11-		ABDENNABI Mohamed	300		84,00	Combinaison infructueuse d actes	
Société	2020	T-827	1	75888-11-		CREDIPAR	300		105,00	Combinaison infructueuse d actes	
Société	2021	T-568	1	75888-11-		ANDIAMO PIZZA	300		105,00	Poursuite sans effet	
Société	2022	T-258	1	75888-11-		EXPERT AUTO	300		105,00	Combinaison infructueuse d actes	
Société	2023	T-137	1	75888-11-		BS DRIVER LOGISTIQUE	300		105,00	Poursuite sans effet	
Société	2023	T-141	1	75888-11-		KJ AUTOMOBILE	300		105,00	NPAI et demande renseignement négative	
Particulie	2019	T-33	1	7588-112-		CHAMPION Christine	300		110,00	Combinaison infructueuse d actes	
Particulie	2024	T-185	1	75888-020-		METIVIER Aymaan	300		110,00	NPAI et demande renseignement négative	
Particulie	2024	T-250	1	75888-020-		RAYMOND Raymond	300		110,00	NPAI et demande renseignement négative	
						TOTAL			1 026,41		

A SAINT-LANGIS-LES-MORTAGNE, Le 17/09/2024

Le Comptable Public
BOURBAO Christine
Marie-Laure ROGER
Inspectrice Divisionnaire
des Finances Publiques

MINISTRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS